

[Sleeve]

GROUPE

2

HERBICIDE

HERBICIDE

NUFARM CHAPERONE^{MD}

Granulés dispersables dans l'eau

EN VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SUR LE SOYA SEULEMENT

USAGE COMMERCIAL

No D'HOMOLOGATION. 30475 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF :

Chlorimuron-éthyle ... 25,0%
Avertissement, contient l'allergène sulfite

CONTENU NET : (36 grammes – 20 Kg)

Nufarm Agriculture Inc.,
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour
1-800-424-9300

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhalier le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne contaminer aucun point d'eau.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application et de la mise au point du pulvérisateur.

Pendant les traitements, il n'est pas nécessaire de porter des gants dans une cabine fermée.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les plantes et les algues d'eau douce. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités :

Éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux;

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues;

Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.
Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.
Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant original dans un endroit sûr et sec, loin de la nourriture humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant hermétiquement fermé.

ÉLIMINATION :

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2019-2135

(Booklet)

GROUPE

2

HERBICIDE

HERBICIDE

NUFARM CHAPERONE^{MD}

Granulés dispersables dans l'eau

EN VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SUR LE SOYA SEULEMENT

USAGE COMMERCIAL

No D'HOMOLOGATION. 30475 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF :

Chlorimuron-éthyle ... 25,0%
Avertissement, contient l'allergène sulfite

Nufarm Agriculture Inc.,
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour
1-800-424-9300

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne contaminer aucun point d'eau.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application et de la mise au point du pulvérisateur.

Pendant les traitements, il n'est pas nécessaire de porter des gants dans une cabine fermée.

IMPORTANT :

Les arbres ou autres plantes utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on ne respecte pas les règles suivantes :

Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Ne contaminer aucun point d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures. Observer attentivement les instructions de nettoyage du pulvérisateur, car les résidus d'herbicide demeurant dans le réservoir peuvent endommager les cultures autres que le soya.

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.

APPLIQUER L'HERBICIDE NUFARM CHAPERONE AVEC UN AGENT TENSIO-ACTIF RECOMMANDÉ.

Vêtements et équipement de protection :

NE PAS manipuler le produit les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS mettre des gants pour les opérations de mélange/chargement et lors des réparations/ajustements aux pulvérisateurs et aux buses. Ne pas mettre de gants en cuir ou en tissu. Porter des combinaisons de travail, ou chemise à manches longues et un pantalon long, pour mélange, chargement et l'application et pendant le nettoyage et les activités de réparation.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir

des conseils sur le traitement

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les plantes et les algues d'eau douce. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités :

Éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux;

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues;

Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

L'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE**^{MD} est recommandé pour la suppression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le soya. L'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** se présente sous forme de granules dispersables que l'on mélange avec de l'eau afin d'obtenir une solution destinée à être pulvérisée à la volée de façon uniforme. Il est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas. Garder le produit à l'abri de l'humidité excessive et éviter que le contenant ne soit endommagé au cours de l'entreposage et avant le mélange dans le réservoir du pulvérisateur. Ne pas réutiliser l'emballage.

L'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** doit être appliqué avec un agent tensio-actif non ionique recommandé sur la zone principalement envahie par les mauvaises herbes en croissance active, peu après la levée. La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** en maximalisant son absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont durcies par des conditions environnementales difficiles ne soient pas supprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. L'herbicide NUP 06088 peut être appliqué uniquement à l'aide de matériel terrestre. Pour obtenir les meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées.

L'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** inhibe rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) traduisant la destruction des mauvaises herbes n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les

conditions de croissance et la vulnérabilité des espèces présentes. La présence de conditions de croissance favorables après le traitement renforce l'activité de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE**, tandis que des facteurs comme le froid et la sécheresse la ralentissent.

Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance et de l'uniformité de la pulvérisation.

Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les habitats aquatiques, **NE PAS** l'utiliser dans un tel objectif.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET ACTIVITÉ BIOLOGIQUE :

Si l'on applique l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** durant ou immédiatement après une fluctuation marquée et rapide de la température (différence d'au moins 20 °C entre le minimum nocturne et le maximum diurne) qui affecte la culture, on risque d'endommager cette dernière.

Appliquer l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** lorsqu'on prévoit que la température demeurera au-dessous de 28 °C dans les 12 heures suivant l'application.

Appliquer le produit lorsque la température minimale dans les 24 heures précédant et suivant l'application est au-dessus de 5 °C. Si les plants de soya ont été endommagés par le froid, attendre au moins 48 heures avant d'appliquer le ou les herbicides.

MODE D'EMPLOI :

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver au plus à 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Zones tampons :

AUCUNE zone tampon n'est nécessaire pour les traitements localisés au moyen d'un équipement manuel.

Il faut établir les zones tampons indiquées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche sous le vent des habitats terrestres sensibles (prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives) et des habitats d'eau douce sensibles (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières, ruisseaux, marécages, cours d'eau, réservoirs et milieux humides).

Zones tampons requises :

| Méthode d'application | Culture | Zones tampons (mètres) requises pour la protection des : | | |
|------------------------|---------|--|-------------|-----------------------|
| | | Habitats d'eau douce d'une profondeur de : | | Habitats terrestres : |
| | | Moins de 1 m | Plus de 1 m | |
| Pulvérisateur agricole | Soja | 1 | 1 | 20 |

Dans le cas des mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grossière (selon l'ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit, sauf en ce qui concerne les habitats d'eau douce, selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'ARLA dans la page Atténuation de la dérive, sous la rubrique Pesticides du site Canada.ca

TAUX ET PÉRIODE D'APPLICATION :

Période : La période optimale pour appliquer l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** sur les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles est lorsque le soja se trouve entre les stades de la 1^{re} et de la 3^e feuille trifoliée. Ne pas appliquer l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** avant que la première feuille trifoliée ne soit complètement développée ni après que la floraison ait commencé. On peut appliquer l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** jusqu'à 60 jours avant la récolte.

Taux : Utiliser l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** à raison de 36 grammes par hectare.

On doit lui adjoindre un agent tensio-actif non ionique tel que AGRAL® 90, CITOWETT® PLUS ou AG-SURF® à raison de 0,2 % v/v.

Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide sur les mauvaises herbes en pleine croissance, avant que le couvert végétal du soja ne se referme. Les mauvaises herbes qui sortent de terre après le traitement ne seront peut-être pas supprimées.

NOTE : Ne pas appliquer sur le soja éprouvé par des conditions météorologiques rigoureuses comme le gel ou un temps chaud et humide, car cela risque de l'endommager.

S'il pleut après l'application, la suppression peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant deux à quatre heures pour permettre à l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** d'être absorbé par le feuillage des mauvaises herbes.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR L'HERBICIDE NUFARM CHAPERONE UTILISÉ SEUL :

| Mauvaises herbes | Stade de croissance | Taille (en hauteur ou en largeur) |
|-------------------------|---|-----------------------------------|
| Petite herbe à poux | 2 ^e -6 ^e feuilles | 10 cm de hauteur ou de largeur |
| Pissenlit* | Avant la floraison | 15 cm de hauteur ou de largeur |
| Amarante à racine rouge | 2 ^e -8 ^e feuilles | 10 cm de hauteur ou de largeur |
| Abutilon** | 2 ^e -4 ^e feuilles | 10 cm de hauteur ou de largeur |
| Souchet comestible | Jusqu'à la 8e feuille | 5-15 cm de hauteur ou de largeur |

* Arrêt de croissance des parties aériennes (4 à 6 semaines).

** Pour mieux supprimer l'abutilon, on peut utiliser un engrais liquide à 28 % d'azote au taux de 2 litres par hectare; on doit l'ajouter au mélange à pulvériser après l'agent tensio-actif.

MÉLANGE UNE RÉSERVIOUR D'HERBICIDE NUFARM CHAPERONE :

a. L'HERBICIDE NUFARM CHAPERONE + glyphosate

Appliquer l'HERBICIDE NUFARM CHAPERONE à raison de 36 grammes par hectare avec glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine, ou de sel diammonium) et un adjuvant (si nécessaire).

| Mélange une Réservoir | Taux d'application | Période d'application | Culture | Mauvaises herbes supprimées | Stade d'application |
|--|--------------------|---|---|---|--|
| glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine, ou de sel diammonium) | 900 g é.a./ha | brûlure en présemis | Le soya conventionnel et le soya tolérant au glyphosate | Pissenlit (Suppression durant toute la saison) | Jusqu'à la montée à la graine |
| | | | | Laiteron Potager | 2 ^e à la 5 ^e feuille |
| | | | | Chénopode Blanc | Jusqu'à la 6 ^e feuille |
| | | | | Laitue Scariole | 1 ^e à la 7 ^e feuille |
| | | | | Souchet Comestible (Répression seulement) | Jusqu'à la 3 ^e feuille |
| glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine, ou de sel diammonium) avec un agent tensionactif (Agral 90, Citowett Plus ou Ag-Surf à raison de 0.2%v/v) | 900 g é.a./ha | 1 ^{re} à la 3 ^e feuille trifoliée | Le soya tolérant au glyphosate | Laiteron Potager (Suppression durant toute la saison) | Moins de 15 cm de hauteur ou de largeur |
| | | | | Chénopode Blanc | Jusqu'à la 6 ^e feuille |
| | | | | Pissenlit (Suppression durant toute la saison) | Moins de 15 cm de hauteur ou de largeur |
| | | | | Laitue Scariole | 1 ^e à la 7 ^e feuille |

| | | | | | |
|--|--|--|--|---|--------------------------------------|
| | | | | Souchet Comestible (Suppression durant toute la saison) | Jusqu'à la 8 ^e feuille |
|--|--|--|--|---|--------------------------------------|

Se référer aux étiquettes respectives des herbicides contenant du glyphosate pour des renseignements précis sur le mode d'emploi, les précautions, et les autres mauvaises herbes supprimées par le glyphosate.

S'il pleut après l'application, la suppression peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant deux à quatre heures pour permettre à l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** d'être absorbé par le feuillage des mauvaises herbes.

b. HERBICIDE NUFARM CHAPERONE + Herbicide ASSURE^{MD} II :

| Mélange une Réservoir | Taux d'application | Mauvaises herbes supprimées | Notes |
|-----------------------------------|---------------------|--|--|
| HERBICIDE NUFARM CHAPERONE | 36 g/Ha | Les graminées annuelles, la petite herbe à poux, l'amarante à racine rouge et l'abutilon | * Utiliser l'herbicide ASSURE II au taux de 0,5 litre par hectare lorsque le chiendent et la sétaire glauque sont présents dans le champ. Le fait de mélanger en réservoir l' HERBICIDE NUFARM CHAPERONE avec l'herbicide ASSURE II peut diminuer la suppression de ces deux graminées. |
| plus | | | |
| Herbicide ASSURE II | 0,38 – 0,5* L/Ha | | |
| plus | | | |
| Sure-Mix [®] | 0,5% v/v | | |

Consulter l'étiquette du produit à mélanger en réservoir, et de suivre les plus rigoureuses de précautions, restrictions et directives d'utilisation.

Consulter l'étiquette de l'herbicide ASSURE^{MD} II pour connaître les taux d'application spécifiques de cet herbicide ainsi que les stades foliaires optimaux des graminées nuisibles. Si le stade foliaire des graminées nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges ne coïncide pas, appliquer séparément l'herbicide pour graminées nuisibles et celui pour mauvaises herbes à feuilles larges afin d'assurer une suppression efficace.

NOTE À L'ACHETEUR/UTILISATEUR : LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT À DES FINS SPÉCIALES :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'utilisation décrite ci-dessous a été élaboré par des personnes autres que Nufarm Agriculture Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU). Dans le cas de ces utilisations, La Nufarm Agriculture Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des

conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

SOYA (Est du Canada) :

POSTLEVÉE : Appliquer l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** à raison de 36 g/ha avec un agent tensioactif non-ionique à raison de 0,2% v/v plus 2 L/ha d'engrais azote liquide (28% UAN) pour supprimer la carotte sauvage (*Daucus carota*) et le haricot adzuki spontané (*Vigna angularis* Ohwi & Ohashi). Faire une seule application par année seulement. Appliquer lorsque le soya se trouve entre les stades de la 1^{re} et de la 3^e feuille trifoliée et appliquer sur le haricot adzuki spontané quand il se trouve entre les stades de la 1^{re} et de la 3^e feuille trifoliée.

Appliquer dans un volume de pulvérisation de 140 à 190 L d'eau/ha.

Ne pas appliquer le produit à moins de 60 jours de la récolte.

Se référer aux autres sections de cette étiquette pour des instructions supplémentaires, restrictions quant au sol et/ou pour des précautions reliées à l'application de ce produit. L'addition d'engrais liquide contenant 28% d'azote au mélange de pulvérisation à raison de 2 L/ha est nécessaire pour la répression du haricot adzuki spontané, la carotte sauvage et ceci peut aussi améliorer le taux de suppression de l'abutillon.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

1. Remplir le réservoir propre au quart environ avec de l'eau fraîche.
 2. Mettre l'agitateur en marche à la vitesse maximale.
 3. Ajouter la quantité appropriée de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** à l'eau du réservoir en laissant fonctionner l'agitateur à la vitesse maximale jusqu'à le produit parfaitement dispersé. Une agitation constante est nécessaire pour maintenir le produit en suspension.
 4. Une fois l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** bien mélangé et en suspension, ajouter la quantité appropriée (au besoin) de l'herbicide destiné au mélange en réservoir.
 5. Ajouter un agent tensio-actif recommandé (si nécessaire).
 6. Remplir complètement le réservoir avec de l'eau propre.
- Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer.
 - L'agitation de la solution est nécessaire pour assurer l'homogénéité du mélange et l'uniformité de l'application.
 - Le volume d'eau optimal à employer pour l'application de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** varie de 140 à 190 litres par hectare (100 litres d'eau par hectare au minimum).
 - On recommande de se servir de buses à jet plat. Utiliser des filtres à tamis de 50 mailles ou moins.
 - Utiliser la préparation de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** dans les 24 heures, car sinon le produit risque de se dégrader et de perdre de son efficacité. Agiter vigoureusement le mélange à pulvériser chaque fois qu'on l'a laissé reposer dans le réservoir.

NOTE : L'HERBICIDE NUFARM CHAPERONE se dégradera dans de l'eau acide ou fortement alcaline. Il ne faut donc pas préparer plus de solution que l'on ne peut en utiliser en une journée. Si l'on interrompt la pulvérisation, bien agiter de nouveau le mélange à pulvériser avant de reprendre le traitement.

Ne pas mélanger ni charger l'herbicide dans des endroits où il y a un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

Pour éviter tout dommage ultérieur à des cultures autres que le soya, éliminer toute trace de l'herbicide NUFARM CHAPERONE dans le matériel de mélange et de pulvérisation immédiatement après l'application et avant de traiter d'autres cultures. Procéder comme suit:

1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de l'HERBICIDE NUFARM CHAPERONE. Répéter l'étape 1 au besoin. NE PAS NETTOYER L'OUTILLAGE DE PULVÉRISATION PRÈS DE PUIITS, DE SYSTÈMES AQUATIQUES OU D'AUTRES SOURCES D'EAU OU PRÈS DES ARBRES OU DES PLANTES À CONSERVER.
2. Remplir le réservoir avec de l'eau propre tout en ajoutant 1 litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes. Rincer à nouveau les boyaux, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.
3. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un produit de nettoyage et de l'eau.
4. Répéter l'étape 2.
5. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

RÉENSEMENCEMENT D'AUTRES CULTURES :

L'HERBICIDE NUFARM CHAPERONE se dégrade grâce aux processus naturels se produisant dans le sol. Des essais sur le terrain ont démontré que l'on peut semer les cultures suivantes en toute sécurité aux intervalles indiqués après avoir cultivé du soya traité avec l'HERBICIDE NUFARM CHAPERONE. Les intervalles à respecter pour le réensemencement dépendent du pH du sol ainsi que de la sensibilité de l'espèce cultivée en rotation.

Intervalle de réensemencement (en mois)

| pH de Sol | Blé d'hiver | Tomates | Maïs de grande culture, Soya | Haricots blancs, Luzerne | Dans le sud de l'Ontario Seulement : Choux, Pois potager, Maïs sucré* |
|------------------|--------------------|----------------|-------------------------------------|---------------------------------|--|
| ≤ 7,0 | 3 | 12 | 10 | 10 | 11 |
| >7,0 ≤ 7,4 | 3 | 12 | 10 | 10 | Ne pas planter |
| >7,4 ≤ 7,8 | 4 | 12 | 10 | Ne pas planter | |
| >7,8 ≤ 8,0 | 4 | 12 | Ne pas planter | | |

*Avertissement: La tolérance des variétés de maïs sucré envers les résidus de chlorimuron-éthyle peut varier. Le pH du sol peut varier de manière significative à l'intérieur d'un même champ. Il peut être

modifié par des amendements (c.-à-d. l'addition de chaux, d'engrais, etc.) ou des conditions de sol (c.-à-d. l'érosion des buttes, etc.).

Pour les autres espèces, il est recommandé de faire un test d'activité biologique avant l'ensemencement. Ce test consiste à faire pousser jusqu'à maturité une bande expérimentale de la plante ou des plantes que l'on désire cultiver l'année suivante.

TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE :

Choisir pour la ou les cultures qui vont faire l'objet du test d'activité biologique une ou plusieurs zones représentatives du champ précédemment traité avec l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE**. Il faut tenir compte de facteurs tels que les dimensions du champ, la texture du sol, l'égouttement et les endroits où les machines agricoles tournent normalement pour changer de direction, et choisir les emplacements les plus représentatifs des conditions du sol. Dans les grands champs, on peut avoir besoin de plus d'un emplacement pour obtenir des résultats fiables.

Les bandes d'essai doivent être ensemencées perpendiculairement au sens dans lequel le champ a été arrosé. Ces bandes d'essai doivent être assez longues pour croiser la largeur de plusieurs bandes de terre arrosées. Les essais faits sur de grandes surfaces sont évidemment plus fiables que les essais plus limités.

Utiliser l'équipement ordinaire pour le labourage et l'ensemencement des bandes d'essai. Préparer un lit de semence et y semer les cultures et variétés que l'on voudrait pouvoir produire l'année suivante. Il est important de procéder de la manière habituelle, c'est-à-dire de semer à la même époque, dans les mêmes conditions et selon les techniques et pratiques agricoles normalement utilisées. Faire en même temps un essai dans une zone voisine qui n'a pas été traitée avec l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** afin de s'assurer un point de comparaison.

Au fur et à mesure de la levée et de la croissance des plantes, examiner les points suivants dans les zones traitées avec l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** et dans les zones non traitées : aspect général de la culture, développement du système racinaire, taux de croissance, couleur et vigueur de la plante et rendement.

Poursuivre les observations jusqu'à ce que les cultures mises à l'essai arrivent à maturité. Prendre soin de ne pas appliquer trop d'herbicide sur les bandes d'essai pour ne pas risquer d'endommager les cultures. Si le test indique que le sol contient encore des résidus de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE**, continuer à cultiver seulement les espèces énumérées sur l'étiquette et ne pas réensemencer d'autres cultures avant qu'un test d'activité biologique ne confirme que les plantes sensibles croissent normalement.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'UTILISATION :

- Ne pas appliquer l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** pendant les périodes de pluies abondantes ou lorsque le sol est saturé d'eau.
- Ne pas appliquer le produit directement sur une étendue d'eau ou de l'eau courante. Ne pas l'appliquer dans les zones où les eaux de surface provenant des champs traités peuvent ruisseler sur des terres arables adjacentes ayant été ensemencées ou devant l'être, ou dans des étendues d'eau (telles que des ruisseaux, des étangs, des rivières, des lacs et de l'eau d'irrigation), des marécages ou des puits. Appliquer le produit uniquement lorsqu'il n'y a aucun risque que la solution de pulvérisation ne dérive et contamine des terres ne devant pas être traitées, étant donné que de très

petites quantités de solution de pulvérisation de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** peuvent gravement endommager les cultures ou les habitats terrestres sensibles à son action, tant durant les périodes de croissance active que de dormance.

- Ne pas appliquer sur le soya éprouvé par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, la sécheresse, un sol peu fertile ou saturé d'eau, les maladies ou les attaques d'insectes, car cela risque d'endommager la culture.
- L'efficacité de l'herbicide peut être réduite en présence de conditions météorologiques extrêmes, notamment par temps chaud et sec ou en cas d'humidité excessive ou de gel.
- L'efficacité de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** peut également être réduite s'il pleut dans les 4 heures suivant l'application.
- Du fait que la tolérance des variétés de soya aux herbicides varie, limiter la première pulvérisation de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** à une petite superficie, pour chaque variété, avant de pulvériser le champ entier.
- L'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** ne doit pas être appliqué dans les 60 jours précédant la récolte.
- N'effectuer qu'une seule application de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** par saison.
- Ne pas faire paître le bétail dans le champ traité ni utiliser les résidus de la récolte pour le fourrage; on ne dispose pas de suffisamment de données à l'appui de ces pratiques.
- Ne pas appliquer l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** sur du soya poussant dans des sols de pH $\geq 8,0$ à cause du risque de dommages aux espèces cultivées en rotation.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE**, herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ.

Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou au www.nufarm.ca.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :**ENTREPOSAGE :**

Entreposer le produit dans son contenant original dans un endroit sûr et sec, loin de la nourriture humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant hermétiquement fermé.

ÉLIMINATION :

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

® Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

2019-2135